

en direction des pays en développement. Les accords bilatéraux de protection des investissements et les mesures de préférences généralisées contribuent à cet objectif. Nous renouvelons notre engagement à garantir des flux importants d'aide publique au développement et à améliorer la qualité de cette aide. L'ensemble de la communauté internationale doit se mobiliser à cet effet et les nouveaux donateurs doivent assumer des responsabilités croissantes afin de répartir la charge plus équitablement;

- les institutions multilatérales de développement, dans le cadre de la coopération entre elles et avec les donateurs bilatéraux, jouent un rôle important pour promouvoir le développement, encourager les pays en développement à réduire la pauvreté, à mettre en œuvre des politiques économiques bien conçues et à développer leur savoir-faire. Elles doivent, pour ce faire, disposer de ressources financières suffisantes et adaptées. Leur efficacité dépend de la participation active de tous leurs membres. Les efforts déployés par les institutions multilatérales pour décourager les dépenses improductives dans les pays en développement doivent être poursuivis et soutenus par les pays donateurs dans le cadre de leur aide et de leurs crédits bilatéraux.

37. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, il est prioritaire de mettre en œuvre une politique mieux ciblée avec quatre objectifs complémentaires :

- l'aide extérieure doit prendre en considération les différences entre pays en transition, économies émergentes et pays les plus pauvres. À cet égard, nous reconnaissons que l'Afrique sub-saharienne reste confrontée à des problèmes particulièrement graves. Nous concentrerons les ressources sur les pays qui en ont le plus besoin et qui sont en mesure de les utiliser de manière efficace, en tenant compte de la crédibilité de leur programme de réforme et de l'engagement pris par leur gouvernement quant à sa mise en œuvre. Les dons et prêts concessionnels doivent être destinés en priorité aux besoins financiers des pays les plus pauvres qui n'ont pas accès aux marchés internationaux de capitaux, ou seulement un accès limité à ces derniers, dès lors qu'ils démontrent leur engagement à faire bon usage de ces ressources;
- le développement durable et la réduction de la pauvreté doivent apparaître plus clairement comme la véritable priorité. Cet objectif implique que l'aide publique au développement finance de manière adaptée les secteurs essentiels que sont la santé et l'éducation, les infrastructures de base, les programmes d'eau potable, la préservation de l'environnement, les micro-entreprises, la recherche agronomique et l'agriculture à petite échelle, notamment avec l'aide du FIDA;